

Préambule

Cette charte éthique a pour objectif d'élaborer des règles déontologiques et de bonne conduite. Chaque collaborateur du cabinet adhère à cette charte et s'engage à respecter ces valeurs.

Engagements vis-à-vis de nos clients

- Faire du service client notre priorité
- Etablir des préconisations sur-mesure et impartiales en fonction des objectifs patrimoniaux de nos clients
- Travailler à instaurer et à maintenir des relations de confiance durables
- Travailler dans le respect de la prévention et de la gestion des conflits d'intérêts
- Sélectionner nos fournisseurs et proposer des investissements en toute objectivité
- Proposer une sélection d'investissements socialement responsables
- Conseiller nos clients dans le respect de la plus stricte légalité
- Respecter le secret professionnel et garantir la confidentialité à nos clients

Principes de fonctionnement interne

- Faire preuve de respect envers l'ensemble des collaborateurs du cabinet
- Travailler avec sérieux et rigueur
- Se comporter avec une conscience constructive et durable
- Mettre au cœur de notre quotidien la responsabilité sociétale de l'entreprise
- Affecter 1% de notre chiffre d'affaires annuel au mécénat environnemental
- Mettre à jour régulièrement nos connaissances et nos compétences
- Favoriser un esprit d'équipe positif, conjuguant convivialité et honnêteté
- Transmettre notre expérience et notre savoir-faire en interne
- Agir en cohérence avec l'image et les valeurs de Baussant Conseil

Engagements vis-à-vis de nos fournisseurs

- S'engager à respecter les procédures de prévention contre le blanchiment des capitaux
- Respecter les obligations légales et réglementaires demandées par les fournisseurs
- Se conformer aux procédures internes propres à chaque fournisseur
- Respecter nos fournisseurs dans nos relations au quotidien

*Charte rédigée en septembre 2009
Mise à jour en septembre 2021*